

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 24 juin 2021

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 18 juin 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Aube, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Marie-Odile TAVERNIER a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	53

CONVOCACTION

Datée	du 18/06/21
Affichée	du 18/06/21

OBJET

Accord-Cadre de maîtrise  
d'œuvre pour la  
requalification des espaces  
publics de L'Aigle :  
Engagement du Marché  
Subséquent n° 2  
Voie douce/Voie verte

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Maïté GRANDCLÈRE, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Nicole MOUGEL, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Maïté GRANDCLÈRE  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

**Représentés :** Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents :** Pascal SUARD  
Hubert GORET

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 juin 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 28 novembre 2019, celui-ci a désigné le groupement composé de La Compagnie du Paysage (architecte-paysagiste mandataire), ADEPE, VIAMAP, INGERIF et l'AGENCE ON, comme attributaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle. L'objectif est d'engager une réflexion globale d'aménagement sur la Ville de L'Aigle, afin de garantir une cohérence, une continuité et une qualité architecturale et paysagère dans les aménagements futurs.

L'accord-cadre recouvre un périmètre global, réparti en différents secteurs, chacun correspondant à un Marché Subséquent (MS), qui englobe tout ou partie des missions type de maîtrise d'œuvre.

Plusieurs marchés subséquents ont été définis dont certains sont d'ores et déjà engagés :

Marché subséquent n° 0 (achevé): Plan guide

Marché d'études visant à l'élaboration d'un plan guide global ou schéma directeur général d'aménagement, commun à l'ensemble des secteurs traités par l'accord-cadre (élaboré et restitué lors des COPIL d'octobre et de novembre 2020) ;

Marché subséquent n° 1 (en cours de réalisation) : Les abords du futur complexe culturel, Place de Verdun et Avenue de Lattre de Tassigny

Poursuivant la vocation de l'accord-cadre et du plan guide, et suite à plusieurs réunions de travail, il est souhaitable d'engager le Marché Subséquent n° 2, qui concerne la Voie douce / Voie verte sur un itinéraire en bord de Risle partant de la ferme de Rai et l'étang La Croix Lamirault jusqu'à la Manufacture Bohin à Saint Sulpice sur Risle.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 juin 2021

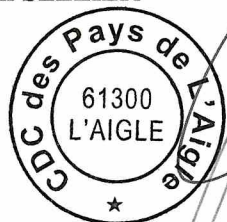
Ce projet est en cours de réflexion depuis de nombreuses années :

- En 2012, Pays d'Ouche Développement avait lancé une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un chemin touristique le long de la Risle à destination des cyclistes et des randonneurs.
- Un travail sur le tracé a été repris en cours d'année 2019, suite à la volonté des élus de concrétiser le projet dans la mesure où il contribuerait à l'attractivité touristique notamment de la CdC des Pays de L'Aigle.
- Enfin, le projet est inscrit depuis 2018 dans le contrat de territoire avec la Région Normandie, qui a confirmé son soutien, dans le cadre de la clause de revoyure de 2021. Ce contrat implique d'engager les marchés de travaux avant septembre 2022.

Il y a donc lieu de notifier le marché subséquent n° 2 afin de permettre au bureau d'études d'engager les études d'avant-projet.

Le périmètre du marché n'intégrera pas le secteur traversant le centre-ville de L'Aigle (depuis les services techniques de la Ville jusqu'aux platanes tricentenaires). En effet, les enjeux étant très différents, cette partie de l'itinéraire sera traitée au sein des marchés subséquents relatifs aux espaces urbains du centre-ville de L'Aigle.

Le Président,  
Jean SELLIER



Considérant le montant estimé des travaux d'environ 1,5 M € HT et conformément aux termes de l'accord-cadre et de ces annexes, ce marché subséquent peut être engagé sur la base d'un montant de rémunération provisoire totale de 126 750 € HT se décomposant comme suit :

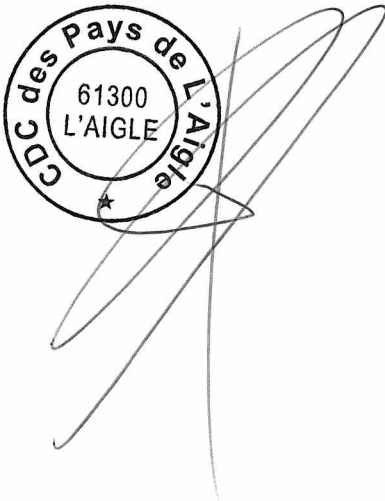
- 119 250 € HT soit un taux de rémunération de 7,95 %,
- 7 500 € HT soit un taux de 0,5% pour la mission complémentaire d'Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC).

Il est à noter que, si cela s'avère nécessaire, il sera possible d'interrompre le marché à la fin de l'avant-projet.

- Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, les articles R2162-1 à 14
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 attribuant le marché de l'accord-cadre maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle
- Vu la délibération n° 2020-02-20-029 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2020 attribuant le Marché Subséquent n° 0 visant l'élaboration d'un Plan Guide/Schéma Directeur Global d'aménagement
- Considérant la nécessité de lancer les études relatives au Marché Subséquent n° 2

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 juin 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **APROUVE** le lancement du projet Voie douce/Voie verte allant de Rai jusqu'à Saint Sulpice sur Risle (hors centre-ville de L'Aigle)
- **ATTRIBUE** au groupement La Compagnie du Paysage (architecte mandataire), dans le cadre de l'accord cadre, le marché subséquent n° 2 Voie douce/Voie verte pour un montant de rémunération provisoire de 126 750 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.